

Règlement et conditions générales de la brocante du CNRE

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La brocante nautique est organisée par le **Cercle Nautique de la Ria d'Étel**, association loi 1901, dont le siège est situé au Pôle nautique, rue de la Barre, 56410 Étel.

ARTICLE 2 – DATE ET LIEU

La manifestation se tiendra **le samedi 13 juin 2026**, de **9h à 17h**, sur l'espace situé entre le bâtiment principal du pôle nautique et la zone de stockage des kayaks.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La brocante est ouverte aux particuliers et aux professionnels. Les particuliers s'engagent à vendre uniquement des objets personnels et usagés, liés au nautisme. Les professionnels s'engagent à afficher les prix TVA incluse, peuvent proposer des objets neufs ou d'occasion dans le cadre de leur activité.

Chaque exposant s'engage sur l'honneur : à ne vendre aucun objet interdit à la vente.

Un **registre des exposants** sera tenu conformément à la réglementation et pourra être présenté aux autorités compétentes en cas de contrôle.

ARTICLE 4 – TARIFS

- **5€ le mètre linéaire exposant avec ou sans table** (minimum 2m). Les fonds récoltés serviront au **renouvellement du matériel nautique** du club et à garantir un **nautisme accessible à toutes et à tous**.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les exposants devront remplir un bulletin d'inscription accompagné :

- D'une copie recto-verso d'une pièce d'identité,
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Le bulletin peut être retiré :

- Au siège du CNRE, Pôle nautique, rue de la Barre, 56410 Étel,
- Ou téléchargé sur notre site.

L'inscription sera validée à réception du **paiement (CB, espèces, chèque ou virement)**.

ARTICLE 6 – INSTALLATION & STATIONNEMENT

- Les exposants pourront accéder à leur emplacement entre **7h30 et 8h45**.
- Les véhicules devront **être déplacés du site avant 8h30** et stationner en dehors de la zone d'exposition.
- Aucun véhicule ne sera autorisé dans la zone d'accueil après 9h.

ARTICLE 7 – VENTE ET RESPONSABILITÉ

Les exposants sont responsables de leur matériel (tables, chaises, protections solaires...). La vente d'aliments, boissons, armes, animaux, produits illicites ou dangereux est strictement interdite. Le CNRE décline toute responsabilité en cas de **vol, perte, casse** ou accident survenu pendant la manifestation.

ARTICLE 8 – FIN DE JOURNÉE & PROPRETÉ

Les emplacements doivent être **libérés avant 18h** et **laissés propres**. Aucun objet ne devra être abandonné sur place. Une caution de propreté pourra être demandée.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

En participant à l'événement, vous autorisez le CNRE à utiliser des **photos et vidéos** de la manifestation à des fins de communication (site, réseaux sociaux, affiches...).

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la brocante implique **l'acceptation totale du présent règlement**. Le CNRE se réserve le droit de refuser une inscription ou d'exclure un exposant ne respectant pas ces règles.

ARTICLE 11 – ANNULATION

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur (notamment pour cause de météo défavorable ou tout autre motif indépendant de sa volonté), le remboursement sera effectué.

En cas d'annulation par l'exposant, pour quelque motif que ce soit (intempéries personnelles, empêchement, etc.), les sommes versées resteront acquises à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué.